



COMMUNE DE VILLENUEVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de Villeneuve, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas FEDOU, Maire

Présents : FEDOU Nicolas – VIEULLES Gilles – FLAGEL Magali – CALASTRENG Jacqueline – ROBERT Anne-Marie – PORTIER Thomas – CALGARO Stéphane – GIUSTI Robert – MAFFRE Pierre

Absents excusés avec procuration : AUGUSTIN Laetitia à Magali FLAGEL – SIMONNIN-TOMASEK Claudie à Nicolas FEDOU – OULIÉ Joël à VIEULLES Gilles – ARTIS Régis à MAFFRE Pierre – VICTOIRE-BOSC Alice à PORTIER Thomas

Absents excusés : MELENDO-TAUZIN Rose-Marie

Secrétaire de séance : VIEULLES Gilles

La séance a été ouverte à 18h30, sous la présidence de Nicolas FEDOU, Maire de Villeneuve. Gilles VIEULLES a été désigné Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les dossiers à l'ordre du jour.

1 – VIE ASSOCIATIVE : Attribution des subventions aux associations

[Délibération n°2025-03-01](#)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 détaillant le contrat d'engagement républicain,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-05-10 du 14 septembre 2023 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux associations,

Vu les dossiers de demande de subventions déposés par les associations,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative,

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt communal,

Considérant que l'octroi d'une subvention par la commune est un pouvoir discrétionnaire de l'assemblée délibérante et que son attribution n'ouvre aucunement droit à prolongation de tout ou partie du montant pour les années à venir,

Considérant que les crédits nécessaires à ces attributions sont prévus au budget primitif 2025,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon les modalités exposées ci-dessous :

ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	TOTAL
ACCA CHASSE	150,00 €		150,00 €
BAM - BOITE A MUSIQUE	1 000,00 €		1 000,00 €
CHEVEUX D'ARGENT	500,00 €		500,00 €
COMITE DES FETES	6 000,00 €		6 000,00 €
ESV CYCLO	450,00 €		450,00 €
ESV FOOT	800,00 €		800,00 €
ESV FOOT LOISIRS	250,00 €		250,00 €
ESV RUGBY	2 500,00 €	1 000,00€	3 500,00 €
GYM BIEN ETRE	150,00 €	200,00€	350,00 €
MOM EN FAIT'S	500,00 €		500,00 €
VINALOVELLA	200,00 €		200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE JEAN SOUCALE	3 000,00 €	500,00€	3 500,00 €

- ✓ **DE PRECISER** qu'une subvention exceptionnelle est accordée à l'ESV Rugby pour l'organisation des 60 ans du club (1 000,00€), à la Gym Bien-Être pour l'anniversaire (200,00€) et à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire (500,00€) ;
- ✓ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif ;
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 14 (dont 5 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

2 – FINANCES : Approbation des taux d'imposition 2025

Délibération n°2025-03-02

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code général des impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire précise que le coefficient de revalorisation des bases locatives qui constituent l'assiette d'imposition a été fixé par le législateur à 1,7% par la loi de finances pour l'année 2025. Monsieur le Maire indique qu'il a été notifié par les services de l'état du montant prévisionnel des bases d'imposition (Etat 1259).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de **maintenir** les taux d'imposition communaux au niveau de ceux de 2024.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxe	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	121,93%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale (TH)	16,80%

- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 14 (dont 5 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------	------------	----------------

3 – FINANCES : Approbation du Budget primitif 2025

[Délibération n°2025-03-03](#)

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'examiner le projet de budget primitif 2025, il donne la parole à Monsieur CANEVESE, Secrétaire Général, pour la présentation du budget.

Vu le vote du compte administratif 2024,

Vu le vote de l'affectation du résultat 2024,

Vu l'état des restes à réaliser,

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au budget primitif,

Vu la délibération n°2022-08-04 portant mise en place de la nomenclature M57 pour le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2025	1 894 000,00€	1 294 000,00€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2024 REPORTE		600 000,00€
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 894 000,00€	1 894 000,00€

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2025	380 503,47€	387 730,97€
RESTES A REALISER	17 870,54€	12 269,03€
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 625,99€	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	400 000,00€	400 000,00€

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2025	2 294 000,00€	2 294 000,00€
--------------------------------------	----------------------	----------------------

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
- ✓ **DE RAPPELER** que Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées au budget primitif de l'exercice,
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 14 (dont 5 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

4 – ADMINISTRATION GENERALE : Suites à donner en raison de la démission d'un Adjoint au Maire en application de l'article L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n°2025-04-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Joël OULIÉ a adressé, pour raisons professionnelles, sa démission à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne qui l'a acceptée en date du 8 avril 2025 notifiée le 9 avril 2025.

Monsieur le Maire indique que, par délibération n°2020-02-02 en date du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a créé 4 postes d'Adjoints au Maire en application de l'article L.2122-2 du CGCT.

Monsieur le Maire explique qu'il convient du fait de la vacance du poste de 4^e Adjoint au Maire de procéder soit au remplacement de l'adjoint soit à la suppression du poste d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste de 4^e Adjoint au Maire et de fixer à 3 leur nombre au sens de l'article L.2122-2 du CGCT.

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Vu la délibération n°2020-02-02 en date du 23 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020-02-03 en date du 23 mai 2020 portant élection des Adjoints au Maire,

Considérant que le nombre d'Adjoints au Maire peut être ramené à 3 sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée,

Considérant la démission de Joël OULIÉ, 4^e Adjoint au Maire, acceptée par le Préfet de Haute-Garonne le 8 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **DE NE PAS POURVOIR** au remplacement du 4^e Adjoint au Maire démissionnaire ;
- ✓ **DE SUPPRIMER** le poste de 4^e Adjoint au Maire ;
- ✓ **DE FIXER** à 3 le nombre d'Adjoints au Maire ;
- ✓ **DE DIRE** que le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 14 (dont 5 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

5 - Décisions prises en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

2025-08	27/03/25	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché « Diagnostic structurel de la sacristie de l'Eglise de Villeneuve – Etudes complémentaires »
---------	----------	----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES LORS DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 :

N° d'ordre	Domaine	Libellé
2025-03-01	VIE ASSOCIATIVE	Attribution des subventions aux associations
2025-03-02	FINANCES	Approbation des taux d'imposition 2025
2025-03-03	FINANCES	Approbation du Budget primitif 20254
2025-03-04	ADMINISTRATION GENERALE	Suites à donner en raison de la démission d'un Adjoint au Maire

**Le Maire,
Nicolas FEDOU**



MAIRIE DE VILLENouvelle

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

FEDOU	SIMONNIN TOMASEK <i>Procuration FEDOU</i>	VIEULLES
FLAGEL	OULIÉ <i>Procuration VIEULLES</i>	CALASTRENG
ARTIS <i>Procuration MAFFRE</i>	ROBERT	PORTIER
MELENDO-TAUZIN <i>Absente</i>	CALGARO	AUGUSTIN <i>Procuration FLAGEL</i>
MAFFRE	VICTOIRE BOSC <i>Procuration PORTIER</i>	GIUSTI

**Le Secrétaire de séance,
Gilles VIEULLES**

**Le Maire,
Nicolas FEDOU**